



Communiqué de presse du Gouverneur de la province de Liège

Mercredi 29 juillet 2026

Sécheresse et fortes chaleurs : des risques combinés

La Cellule d'expertise (Celex), réunie ce lundi 27 juillet 2026 à l'initiative du Service public de Wallonie, confirme une **sécheresse exceptionnelle** sur l'ensemble du territoire wallon. Cette situation entraîne une augmentation considérable du risque d'incendie dans les espaces naturels dont les conséquences peuvent être particulièrement dommageables.

La situation météorologique continue de se dégrader. Les massifs forestiers sont désormais placés en **vigilance orange**. Comparable aux épisodes de sécheresse de 2018 et de 1970, la sécheresse actuelle devrait se prolonger, aucune précipitation significative n'étant attendue au cours des dix prochains jours. Les journées des 30 juillet et 4 août sont identifiées comme les plus critiques, en particulier dans l'Est du pays.

À cette sécheresse persistante s'ajoute un nouvel épisode de **fortes chaleurs**. Bien que les températures annoncées ne devraient pas atteindre les niveaux observés lors de l'épisode caniculaire de la fin du mois de juin, elles demeurent susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes vulnérables et de renforcer la pression exercée sur les services de secours.

En cette période estivale et au regard de la situation actuelle, les mesures prises par le Gouverneur de la province de Liège visent avant tout à renforcer la prévention et la sensibilisation face à ce **risque accru**. La majorité des incendies de végétation résultant de comportements humains imprudents ou négligents, chacun est appelé à faire preuve de la plus grande vigilance.

Il s'agit d'éviter les comportements à risques et d'adopter les **bons réflexes** :

- Ne pas allumer de feu à moins de 100 mètres des espaces naturels présentant un risque de propagation d'incendie ;

- Ne pas jeter de mégots de cigarettes, de cendres ou d'autres objets en combustion en dehors des poubelles prévues à cet effet ;
- Eviter de stationner son véhicule dans les hautes herbes qui peuvent s'enflammer plus facilement au contact du pot d'échappement ;
- Ne pas utiliser d'outils et ne pas non plus réaliser de travaux produisant des étincelles ou de la chaleur (disqueuse, décapeur, désherbeur thermique, etc) ;
- Faire preuve de la plus grande vigilance concernant les barbecues en les plaçant loin de toute végétation inflammable et en prévoyant un moyen d'extinction adéquat ;
- Respecter les consignes des autorités locales en matière de manifestations diverses en sachant que les tirs de feux d'artifice sont fortement déconseillés.

Afin de prévenir tout départ de feu et d'en limiter les conséquences, il est essentiel que toute fumée suspecte soit signalée sans délai au numéro d'urgence **112** ou via l'application **112 BE** qui permet de transmettre automatiquement la localisation de l'appelant et de faciliter l'intervention rapide des services de secours.

L'ensemble des Bourgmestres de la province de Liège ont été activement sensibilisés afin de continuer à relayer les messages de prévention via leurs différents canaux de communication.



Lien vers l'arrêté de police du Gouverneur de la province de Liège :
[https://gouverneur.provincedeliege.be/sites/default/files/media/8169/ap-
risque-dincendie.pdf](https://gouverneur.provincedeliege.be/sites/default/files/media/8169/ap-
risque-dincendie.pdf)

Contact presse : Bruno Boutsen

Porte-parole et responsable de la communication

GSM : 0473 82 69 35

Mail : bruno.boutsen@provincedeliege.be

communication.gouverneur@provincedeliege.be